

## Circulaire n°4095 du 31/07/2012

Intervention de la Région Wallonne et de la Commission communautaire française visant à réduire le prix des abonnements scolaires (TEC-STIB) pour se rendre dans les établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Supérieur.

Cette circulaire abroge et remplace la circulaire n° 4083 du 04/07/2012.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<ul> <li>☑ Fédération Wallonie- Bruxelles</li> <li>☑ Libre subventionné</li> <li>☑ libre confessionnel</li> <li>☑ libre non confessionnel)</li> <li>☑ Officiel subventionné</li> <li>☑ Niveaux : SUPERIEUR</li> <li>Type de circulaire</li> <li>☑ Circulaire administrative</li> <li>☐ Circulaire informative</li> <li>Période de validité</li> <li>☑ A partir du 01/07/2012</li> </ul>	<ul> <li>Aux Pouvoirs organisateurs des Hautes Ecoles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux Pouvoirs organisateurs des Ecoles supérieures des Arts subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux Pouvoirs organisateurs des Instituts supérieurs d'Architecture subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux Directions des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux Directions des Ecoles supérieures des Arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux Directions des Instituts supérieurs d'Architecture organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles;</li> <li>Aux Recteurs des Universités;</li> <li>Aux Commissaires ou délégués du Gouvernement auprès des Universités;</li> <li>Aux Commissaires ou délégués du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles et des ESA.</li> </ul>
□ Du au	Pour information:
Documents à renvoyer	<ul> <li>A la Fédération des Etudiants francophones;</li> <li>A l'Union des Etudiants de la Communauté française.</li> </ul>
☐ Oui ☐ Date limite : ☐ Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Abonnement scolaire - Intervention Région Wallonne	
Signataire	

Ministre / Administration :	Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - L'Administrateur général, Monsieur Jean-Pierre HUBIN						
ersonnes de contact							
Service ou Association:							
Nom et prénom	Téléphone	Email					
Dusausoit Benjamin	02/690.80.41	benjamin.dusausoit@cfwb.be					
Service ou Association:							
Nom et prénom	Téléphone	Email					
1	•						

Madame, Monsieur,
En référence à la circulaire n° 2511 du 22/10/2008, je vous informe que la Communauté française a transféré son intervention financière à hauteur de 50 % dans le prix des abonnements scolaires vers la Région Wallonne et la Commission communautaire française.
Vous voudrez bien trouver, en annexe, les attestations en vue de l'obtention d'un abonnement TEC ou STIB à hauteur de 50 %, à délivrer aux étudiants qui en font la demande à partir du 01 juillet 2012.
Je vous en souhaite bonne réception.
L'Administrateur général,
Jean-Pierre HUBIN





Code TEC: SCO

## ATTESTATION POUR L'OBTENTION D'UN ABONNEMENT TEC REMBOURSE A 50 % DESTINE AUX ELEVES ET AUX ETUDIANTS DE MOINS DE 25 ANS INSCRITS AUPRES D'UN ETABLISSEMENT ORGANISE OU SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE

## Attestation originale à remettre lors de toute demande d'abonnement ou de remboursement

Identification de l'abonné	
Nom	
Prénom	
	<u> </u>
Date de naissance Jour Mois	Année
N° de l'abonnement existant	
Communauté Française dont le n° FASE est	l'établissement organisé ou subventionné par la certifie(nt) que l'élève ou l'étudiant(e) sement pour l'année scolaire
	Sceau et signature de la direction ou de l'autorité académique de l'établissement
Le/20	

Pour les élèves âgés de 12 à 24 ans qui changent de trajet n'oubliez pas de fournir une nouvelle attestation. Pour les plus de 18 ans, n'oubliez pas de fournir une nouvelle attestation au début de chaque année scolaire, lors du renouvellement de votre abonnement TEC.

Ce formulaire peut être soit déposé à un guichet TEC, soit renvoyé par courrier au siège social du TEC. Vous trouverez les adresses ainsi que le formulaire de demande de remboursement sur le site : <a href="https://www.infotec.be">www.infotec.be</a>.



## **«ATTESTATION COMMUNAUTÉ FRANÇAISE» 2012-2013** EN VUE DE L'OBTENTION D'UN ABONNEMENT RÉDUIT À 50%

La Commission communautaire française offre une réduction de 50% sur le prix des abonnements scolaires.

Cette mesure est destinée exclusivement aux élèves et étudiants de 12 à 24 ans inscrits pour l'année scolaire 2012-2013 dans un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Pour bénéficier d'un abonnement à 50%, complétez ce formulaire\*\*.

Les informations reprises dans ce formulaire seront transmises à la Commission communautaire française.

Ce document ne doit plus être complété pour les clients de moins de 18 ans ayant déjà bénéficié de la réduction. La réduction de 50% sera automatiquement appliquée pour l'année scolaire 2012-2013.

N° client STIB	6	3	9	6	5	3	1				
(19 caractères)			,				M			1	
Nom											
Prénom	1/	7			7						Г
Date de naissance (jj/mm/aaaa)			1			1				Ů	

RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE  La direction ou les autorités académiques de l'établissement organisé ou subventionné par la Communauté française dont le n° FASE est						
Le/20	ou de l'autorité académique de l'établissement					



L'abonnement ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.
 \*\* Pour les étudiants inscrits aux FUSL, à l'ULB et à l'UCL, l'attestation d'inscription 2012-2013 remplace cette attestation.